



Achat sur Internet sans droit de rétractation

Par **paulaGD**, le **07/10/2013** à **22:27**

Bonsoir,

Je vous écrit ce soir car je suis confrontée à une situation qui me frustre terriblement, tant je me sens flouée par la qualité d'une prestation pour laquelle j'ai dépensé bien trop d'argent.

Voici les faits :

J'ai commandé un produit X, mentionné "personnalisable" sur un site internet quelconque. En bas de la page, les administrateurs du site précisent que, comme X est "personnalisable" par l'acheteur, le droit de rétractation ne peut être exercé.

Seulement voici mon problème :

J'ai commandé X, ayant mit toutes les mesures, couleurs, et options que j'ai voulu y inclure. X à mit 2 mois à arriver chez moi alors que le délais est généralement de 3 semaines, et cette longue attente à débouché su la découverte d'un produit ne correspondant ni à mes attentes, ni à la maquette effectuée sur internet afin de simuler le résultat final.

Existe-il un moyen de plaider cette situation malgré le signal de non rétractation? J'ai acheté X pensant vraiment me faire plaisir, et pour le coup je suis furieuse de ce que l'on m'a envoyé.

Merci d'avoir prit le temps de me lire.

Bien à vous,

P.

Par **Lag0**, le **08/10/2013** à **07:37**

Bonjour,

Si je comprends bien, votre problème n'est pas lié à la rétractation (ce n'est pas vous qui avez changé d'avis), mais à la non conformité du produit par rapport à la commande. C'est tout à fait autre chose.

Le vendeur doit reprendre l'article non conforme et vous en renvoyer un conforme à votre commande.

Par **paulaGD**, le **08/10/2013** à **08:41**

Bonjour Lag0,

J'ai prévenu l'acheteur de mon insatisfaction. Il me demande de lui envoyer une tonne de photos, et essaye de me prouver tant bien que mal que son produit est le bon (mes photos ne ressemblent bizarrement jamais aux siennes, et il est trop facile de nos jours de biaiser des rendus avec tout les logiciels de retouche qui existent).

l'au stafe ou j'en suis je désire seulement leur rendre et me faire rembourser le produit. Est-ce envisageable?

Par **Lag0**, le **08/10/2013** à **10:54**

Non, ce n'est pas envisageable puisque justement, cela reviendrait à une rétractation. Votre droit aujourd'hui est d'obtenir un produit conforme à la commande. Il n'y a que si le vendeur est incapable de vous fournir un tel produit qu'il doit soit vous rembourser, soit vous consentir une remise sur le prix de vente.

Par **paulaGD**, le **17/10/2013** à **11:03**

Lag0,

Je reviens vers vous par rapport à cette affaire de produit non conforme à celui que j'ai acheté.

Le vendeur a finalement accepté de reconnaître que le produit qu'il m'a envoyé n'est pas celui que j'ai commandé.

Il me propose donc de le remettre au formes que j'ai demandé, mais il veut me faire un devis en plus pour modification.

Est-il dans son droit? La non conformité du produit envoyé n'est elle pas du tout sujette à un

remboursement?

A vous relire

Par **Lag0**, le **17/10/2013** à **13:54**

Bonjour,

Il est bien évident que le vendeur doit vous fournir un produit conforme sans aucun supplément de prix !